

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 24 février 2009 portant modification de l'arrêté du 19 juillet 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire central commun à l'administration centrale du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère de la santé et des solidarités

NOR : SASG0930218A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 12 mars 1996 relatif à la création d'un comité technique paritaire central commun à l'administration centrale du ministère du travail et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire central commun à l'administration centrale du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère de la santé et des solidarités,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 19 juillet 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

Pour la CFDT (Confédération française démocratique du travail)

Membres titulaires

Mme CALÇA (Marie-Dominique), direction générale de l'action sociale ;

M. LACAZÉ (Yves), secrétaire, permanent SACAS-CFDT ;

Mme MERGIRIE (Marie-Thérèse), direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme SIFFREDI (Marie-Ange), permanente SYNTEF-CFDT.

Membres suppléants

M. DELHAYE (Jean-Fabien), direction générale de l'action sociale ;

Mme Le GUEVEL (Annie), sous-direction des naturalisations à la direction de la population et des migrations ;

Mme MAVILLE (Yveline), direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

Pour la CGT (Confédération générale du travail)

Membres titulaires

Mme DAMIE (Brigitte), direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

M. GUTIERREZ (Robert), délégation à l'information et à la communication ;

Mme MARTY (Catherine), secrétaire générale de la CGT administration centrale ;

Mme VINCK (Lydie), direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.

Membres suppléants

Mme AMAND (Geneviève), direction générale de la santé ;
M. DJEBALLI (Bouزيد), direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;
M. GRIMALDI (Jean-Marc), direction de la sécurité sociale.

Pour Sud travail affaires sociales

Membre titulaire

Mme LEBLANC-SAUZE (Martine), direction de l'administration générale, du personnel et du budget.

Membre suppléant

Mme ISAMBERT (Renée), direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Pour l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes)

Membre titulaire

M. CRESSARD (Jean-Dominique), direction de la sécurité sociale.

Membre suppléant

M. MENDES DA COSTA (Maurice), direction générale de l'action sociale.

Article 2

La directrice de l'administration générale, du personnel et du budget est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 24 février 2009.

Pour les ministres et par délégation :
*Le sous-directeur des statuts
et du développement professionnel et social,*
E. WAISBORD